

Procès-verbal de la séance du Conseil général du 09 septembre 2014 à 19h30 à Chante Joux et 20h00 au bureau communal

Sont présents :

DE :

Guyot Stefanie, Dunand Nicole, Esseiva Heger Rachel, , Benoit Yann, Bähler Joël, Bertschy Damien, Borel Kewin, Girardin Christian, Grange David, Jeanneret Eddy

Excusés :

Maurer Ariane Heger Yvan,

CC :

Borel, Yveline, Känel, Olivier, Raval, Philippe

Excusés : Château, Eric, Humbert-Droz Olivier

Anne-Lise Monard

Le président, M. D. Grange ouvre la séance en souhaitant à chacun la bienvenue.

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 21 août 2014
3. Organisation Conseil général et commissions
4. Projet rénovation Immeuble Huguenin et achat de Chante Joux
Rapport de la commission
5. Avenir des communes des montagnes neuchâteloises
Rapport de la commission
6. Informations du Conseil communal
7. Divers

J. Bähler demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour, démission.

Sa demande est acceptée, elle sera traitée avant le point 6. De l'ordre du jour.

C. Girardin souhaite donner des informations au sujet du projet Chauffage à distance.

Demande acceptée sera traitée également avant le point 6.

2. Procès-verbal de la séance du 21 août 2014

Sa lecture n'est pas demandée. Il est accepté sans modification.

3. Organisation Conseil général et commissions

S. Guyot et N. Dunand remercie le CC d'avoir bien voulu reprendre ce point à l'ordre du jour.

S. Guyot explique que suite à différentes situations vécues lors de séances de Conseil général et de commissions, un malaise est ressenti par plusieurs membres du Conseil général qui se demandent « je sers à quoi ? ». Elle souhaite analyser ce malaise. Elle convient que beaucoup de nouveaux membres au sein du Conseil depuis la nouvelle législature, mais souhaiterait être informée des affaires de la commune en direct et ne pas les apprendre par d'autres chemins. Elle estime que les temps de réflexion donnés avant les décisions à prendre sont souvent trop courts. Les conseillers généraux sont motivés mais aimeraient travailler mieux pour assumer leur tâche à satisfaction. Elle ressent le besoin de plus de transparence et meilleure communication tout en tenant compte de la confidentialité, comme indiqué mais pas bien défini dans le règlement général de commune.

Elle souhaite donc une entrée en matière et un débat à ce sujet ce soir.

N. Dunand demande aux conseillers généraux s'ils ont des questions.

Un tour de table est effectué, chacun est invité à s'exprimer.

D. Bertschy ne ressent pas de malaise, il est nommé dans des commissions très motivantes.

D. Grange pense comme lui, mais trouve que la commission de développement n'a pas un rôle assez bien défini pour ne pas empiéter sur les tâches assumées par l'ADCM. En commission d'urbanisme, c'est plus dynamique. Il pense qu'il serait peut-être possible de travailler comme le fait La Brévine, c'est-à-dire en organisant des pré-séances de Conseil général qui permettraient de mieux étudier les dossiers avant les décisions.

P. Raval reconnaît que faire partie de commissions demande un investissement, il rappelle qu'il est toujours possible d'obtenir des renseignements auprès du bureau communal.

Y. Borel trouve bien de nommer les documents à dispositions des conseillers généraux.

S. Guyot pense que chaque commission devrait faire des procès-verbaux des séances afin de laisser des traces et de permettre aux absents de suivre l'évolution des projets.

O. Känel, conseiller communal trouve lourd de devoir faire des procès-verbaux.

J. Bähler pense que les conseillers communaux sont déjà bien chargés, ce n'est pas à eux de faire des procès-verbaux, qu'il faudrait s'organiser à l'interne pour trouver un secrétaire.

C. Girardin pense que les PV peuvent être faits à tour de rôle et si un membre n'est pas présent en commission, il peut demander les informations au bureau communal.

Faudrait-il réviser le règlement de commune ?

R. Esseiva Heger pense qu'il faut simplement clarifier les rôles, elle rappelle qu'il ne reste que 2 anciens depuis la nouvelle législature. Cet état de fait laisse à penser que les gens sont encore motivés à la cause dans notre village. Membre de la commission de développement, elle constate aussi une incertitude quant au sujet à traiter, pas très motivant. Elle n'apprécie pas non plus d'apprendre certaines affaires ailleurs qu'au Conseil général.

Y. Benoit n'a pas grand-chose à constater, pense qu'il y aurait peut-être quelques points à changer.

E. Jeanneret se considère comme « un Bleu », pense qu'il ne faudrait pas non plus de surcharge dans certaines commissions qui engendrerait de la démotivation. Habitant du Cachot, il n'est pas au courant des discussions du village.

K. Borel se dit aussi nouveau, aussi éloigné du village. Membre de la commission d'urbanisme qu'il trouve intéressante, se dit assez chargé professionnellement et ne peut pas toujours participer, raison pour laquelle il apprécie les procès-verbaux. Trouve par contre difficile de devoir voter sans connaître vraiment la situation financière de la commune.

N. Dunand pense que cette discussion est utile pour pouvoir dans le cadre de son mandat servir au mieux la commune.

D. Grange pense que les PV sont nécessaires pour laisser des traces et font partie des devoirs des conseillers généraux. Ils doivent également servir à informer les membres absents.

R. Esseiva-Heger demande de faire plus de séances de Conseil général plus courtes et suggère de finir par une verrée.

S. Guyot pense qu'il faudrait revoir la façon de choisir de quelle commission souhaitent faire partie les Conseillers généraux.

R. Esseiva Heger pense qu'il faut clarifier les tâches de la commission de développement et de l'ADCM.

N. Dunand informe que la commission de développement souhaite s'investir et aller au fond des choses dans un projet pour ralentir la circulation au village et améliorer la sécurité.

D. Grange résume cette discussion comme suit :

- il faut redéfinir les rôles de la commission de développement et de l'ADCM

- des procès-verbaux décisionnels seront établis dans les commissions et transmis à tous les membres de la commission.

S. Guyot demande si nous ne pourrions pas fixer à l'avance et plus nombreuses les séances de Conseil général.

P. Raval indique qu'il faudra peut-être choisir des lundis ou vendredis en raison des nombreuses séances des conseillers communaux.

D. Grange demande à l'assemblée de voter :

Etes-vous favorables à ce que le Conseil général se réunisse 6 fois par an :

Vote :

Opposition : 2

Oui : 7

Abstention : 0

Y. Borel serait favorable à faire des séances préliminaires.

D. Grange indique aux conseillers généraux qu'ils peuvent lui en faire la demande.

4. Projet rénovation Immeuble Huguenin et achat de Chante Joux Rapport de la commission

C. Girardin donne lecture du procès-verbal de la réunion du 27 août 2014 de la commission d'urbanisme élargie. A cette occasion la commission a visité les lieux et P-A. Guyot leur a fait part des différents travaux nécessaires pour un montant estimé à Fr. 52'000.00 (chauffage à distance, mise à jour armoire incendie et travaux sur les noues). P-A. Guyot s'engagerait si achat par la commune à prendre en charge les travaux sur les noues Fr. 15'000, la mise à jour de l'armoire incendie Fr. 10'000 et il participerait pour 15'000 à l'installation du chauffage à distance. Il resterait à charge de la commune Fr. 12'000 pour le chauffage. P-A. Guyot estime les frais pour l'aménagement du bureau communal à Fr. 50'000 (rampe, guichet, cloison et WC handicapé), il offrirait sa prestation d'architecte pour ces travaux. P-A. Guyot conseille d'attribuer le local actuel de la citerne à mazout aux locaux du Centre d'accueil pour faire sécher les habits et entreposer les skis. Il est d'accord pour que l'ECAP vienne visiter les locaux et estimer si des travaux sont à envisager. La commission a demandé à P-A. Guyot de revoir les plans de réfection de Temple 87 comme suit :

- suppression du bureau communal, maintien citerne et cave voûtée
- transformation du 1,5 pièces en 2,5 pièces au 1er
- transformation du 4 pièces en 4,5 pièces au 1^{er}
- garage collectif 5-6 voitures et 2 voitures au rez
- transformation du 4,5 pièces en 5,5 pièces au rez

La commission d'urbanisme est donc favorable à l'achat de Chante Joux pour les raisons suivantes :

- Centre d'accueil engendre des locations à la halle
- Fort lien Corbak Chante Joux
- Augmente le chiffre d'affaire de l'Epicerie
- La commune maîtrise l'urbanisme sur le terrain attenant
- Le Centre d'accueil apporte de la vie au village
- Administration au centre du village
- Augmente le chiffre d'affaire du Vieux Puits
- 3 appartements agrandis et 3 places de parc supplémentaires à Temple 87
- Place de jeux maintenue

C. Girardin lit ensuite un courrier de P-A. Guyot reçu ce matin qui propose :

Prix de vente réduit de 15'000 (participation au CAD), soit Fr. 485'000. Comprenant immeuble et terrain attenant, mobilier, rideaux, vaisselle, appareils ménagers, literie du Centre d'accueil. Le bâtiment sera remis à jour à ses frais pour détection de fumée, remplacement des ferblanteries dans les noues et sur les arêtières volume central côté sud et nord chéneau et descentes eaux pluviales sud-est assainis, surface du fond du dortoir Est au-dessus du bureau revêtu d'un matériau résistant au feu F30.

L'acte notarié devrait être finalisé jusqu'à fin 2014, vente jusqu'à fin 2015.

Travaux pour le bureau communal dès octobre 2015 si vente avant aux frais de la commune.

Si mandat d'architecte pour ces travaux, frais compris dans le prix de vente.

C. Girardin lit également un rapport suite à la visite de l'ECAP, M. Vautravers en présence du conseiller communal O. Känel.

Confirmation pour le revêtement F30 qui impliquera une demande de permis de construire.

Changement de la signalisation du chemin de fuite des 4 cellules à 2 lits côté ouest occupants seront redirigés sur la cage d'escalier centrale.

ECAP indique que le bâtiment n'a pas de paratonnerre et qu'il est recommandé par l'ECA qui en subventionnerait l'installation à raison de 25%.

Lecture d'un e-mail du notaire concernant les frais d'actes : émoluments notariaux Fr. 2'760, la moitié prise en charge par P-A. Guyot, et Fr. 1'600 pour frais registre foncier etc... à charge de la commune.

P-A. Guyot a aussi remis des plans de Temple 87 modifiés comme demandé par la commission, les conseillers généraux en prennent connaissance.

P. Raval indique que les locations des appartements ne seraient augmentées que de Fr. 50.00 selon ce nouveau projet, mais il faut attendre d'avoir des soumissions pour connaître le prix réel de ces transformations.

Y. Borel indique que si la commune achète Chante-Joux, elle pourra maîtriser les constructions sur le terrain attenant.

S. Guyot informe de la possibilité de créer une Fondation pour ce terrain pour permettre une meilleure surveillance de l'urbanisme.

D. Grange demande s'il y a des questions.

E. Jeanneret indique qu'il a posé la question au sujet des normes d'hygiène au niveau de la cuisine et que le problème du nombre réduit de douches était compensé facilement par la possibilité d'utiliser celle de la halle.

P. Raval indique que même si le projet de chauffage à distance n'aboutissait pas, il resterait la possibilité de réviser la citerne à mazout.

D. Bertschy se demande si la commune a les moyens d'investir dans tous ces projets.

P. Raval indique qu'il s'agit de projets avec rendements.

D. Grange demande à l'assemblée de voter :

Etes-vous favorable à ce que la commune achète le bâtiment et le terrain attenant de Chante-Joux :

Vote :

Opposition : 0

Oui : 8

Abstention : 1

5. Avenir des communes des montagnes neuchâteloises Rapport de la commission

D. Grange, porte-parole de la commission lit le projet de rapport établi lors de leur rencontre. Ce rapport est annexé au présent procès-verbal.

D. Grange demande à l'assemblée de voter :

Etes-vous favorable à ce que P. Raval, représentant de notre commune au sein du groupe de pilotage dans le cadre de l'étude du rapprochement des communes des montagnes neuchâteloises transmette ce rapport lors de leur prochaine rencontre:

Vote :

Opposition : 0

Oui : 9

Abstention : 0

P. Raval pense qu'il ne faudra pas oublier de répondre au courrier de la commune du Locle.

6. Admission démission

J. Bähler informe qu'il souhaite démissionner du Conseil général à la fin de l'année puisqu'il va quitter notre commune.

Il s'agira donc de trouver un remplaçant.

D Grange le remercie pour le travail accompli.

Il faudra aussi remplacer V. Nobs, l'annonce aux électeurs pour son poste n'ayant pas porté ses fruits.

D Grange contactera Mme Galli et P. Raval M. Maradan. D'autres pistes seront éventuellement trouvées en cas de refus. La recherche va se limiter pour l'instant à ces deux personnes pour ne pas avoir plus d'intéressés que de postes à repourvoir.

7. Informations de la commission CAD

C. Girardin informe que la commission créée s'est réunie pour prendre connaissance de ce projet intéressant qui permettrait de relier toute la rue du Temple (5 bâtiments privés et 3 bâtiments communaux) à la chaudière à copeaux de la Halle. Cette chaudière surdimensionnée depuis son installation ne fonctionne pas à plein rendement. Suite à une étude de projet établie par un bureau technique le prix du kWh est estimé à 0.145 Fr. en comptant un investissement de 250'000 Fr. pour une nouvelle chaudière. Les propriétaires privés ont été contactés et sont tous intéressés à être reliés.

S. Guyot trouve ce projet très intéressant il offre une grande flexibilité et permettrait même de relier d'autres bâtiments du centre du village en passant par le terrain de Chante-Joux.

J Bähler pense qu'il ne faudra pas oublier de faire inscrire les conduites au registre foncier afin d'éviter des problèmes de recherches lors de panne.

Il s'agira aussi peut-être de revoir à la hausse les frais de ramonage.

De nouveaux membres pour cette commission doivent être nommés pour d'une part, remplacer D. Grange qui ne souhaite plus en faire partie puisqu'il sera concerné au titre de propriétaire privé dans ce projet et pour, d'autre part, augmenter le nombre de membres. Nicole Dunand et Eddy Jeanneret acceptent ce mandat.

D. Grange remplacera V. Nobs à la commission intercommunale des sapeurs-pompiers de la vallée de La Brévine.

S. Guyot remplace V. Nobs à la commission financière.

8. Informations du conseil communal

Y. Borel

Association des communes neuchâteloises

Augmentation de la cotisation au RUN dès janvier 2015 de 0.30 à 1.00 Fr. par habitant.

Energies renouvelables

A participé à une séance cantonale en compagnie de S. Guyot et D. Grange. Elle indique que le but à atteindre dans les 5 ans à venir est de diminuer la consommation d'énergie par habitant. Certes les économies d'énergie ainsi que l'efficacité et l'efficience énergétiques ont un rôle très important à jouer dans le tournant énergétique prôné par la Confédération dans sa stratégie énergétique 2050. Par contre, il ne sera guère possible d'atteindre les objectifs visés sans une augmentation massive de la production énergétique par les énergies renouvelables.

Ceci non pas dans le but de couvrir une consommation supplémentaire mais bel et bien pour substituer les productions d'énergies non renouvelables composant la grande majorité du mix actuel de consommation, à savoir les combustibles et carburants fossiles (mazout, gaz, essence, etc.) ainsi que l'électricité d'origine fossile et nucléaire.

En effet, les objectifs de la société à 2000 watts visent une diminution importante de la consommation d'énergie mais avec en parallèle la couverture de cette consommation pour minimum $\frac{3}{4}$ par des énergies renouvelable et maximum $\frac{1}{4}$ par des énergies non renouvelables. Les communes jouent un rôle essentiel dans la réalisation des objectifs de la politique énergétique car elles remplissent notamment une fonction importante d'exemple pour la population et l'économie.

D Grange pense que l'on pourrait déjà économiser passablement d'énergie en éteignant une partie de l'éclairage public et des vitrines durant la nuit.

P. Raval n'est pas de cet avis pour des raisons de sécurité notamment au niveau de l'éclairage public.

Visite du Temple

Cette visite offerte à la population s'est bien déroulée en présence de M. Simon, spécialiste des restaurations de monuments et M. Jaggi du Service des Monuments et Sites.

Parascolaire

A eu la visite de Mme Montandon du Service cantonal de l'accueil extra familial aujourd'hui. Le projet pédagogique établi devra être étoffé d'ici à fin mai 2015.

L'accueil parascolaire de midi se déroule bien.

P. Raval

Info radar

P. Raval informe qu'il ressort du rapport établi par le TCS suite à son installation au village que le tronçon du Quartier 60 km/h est le moins sécurisé, les excès sont les plus nombreux à cet endroit. .

Système d'alarme Collège-Halle

L'installation est terminée, tout est en ordre à ce jour, elle est en fonction.

8. Divers

Séance 26 septembre 2014

N. Dunand, S. Guyot et Y. Borel iront, le bureau communal se charge de les inscrire.

Réfection du chemin des Gillottes

S. Guyot demande pourquoi il a été annoncé qu'un seul devis avait été demandé pour cette réfection lors de la dernière séance de Conseil général.

P. Raval explique que nous devons travailler avec les entreprises de la région et que pour l'instant il s'agit uniquement d'avoir une estimation.

Convention SEVAB

S. Guyot demande quel est l'avancement du projet de signer une convention entre SEVAB et Viteos. Certains conseillers communaux participeront à une séance à La Brévine, durant laquelle un projet sera étudié. S'il devait y avoir concrétisation, les conseillers généraux seront informés.

RER

Comme ce projet à été rejeté en votation, S. Guyot se demande si la commune ne devrait pas devenir membre de CITRAP-NE, La Communauté d'Intérêt pour les TRANSPORTS Publics NEuchâtelois. Communauté qui tente de relever les défis actuels et futurs de la

mobilité dans notre Canton, des personnes de toutes les régions du canton ont créé une section neuchâteloise de la CITRAP.

Il est décidé que la commission de développement étudiera cette possibilité.

La parole n'est plus demandée, D. Grange clôt la séance à 23h15.

L'Administratrice :